

LA SOCIÉTÉ MATHÉMATIQUE DE FRANCE ALERTE SUR LE NOUVEAU CAPES DE MATHÉMATIQUES : LA QUALITÉ DISCIPLINAIRE N'Y EST PAS !

À l'automne 2015 a été publié le décret instituant dès le concours 2017 deux options pour le CAPES de mathématiques : une option « mathématiques » et une option « informatique ». En voici les grands points :

- deux épreuves d'admissibilité à l'écrit puis deux épreuves d'admission à l'oral ;
- les premières épreuves d'admissibilité et d'admission seront des épreuves de mathématiques pour l'option « mathématiques », et d'informatique pour l'option « informatique » ;
- les deuxièmes épreuves d'admissibilité et d'admission seront communes aux deux options.

À la suite de ce décret ont été publiés les programmes de ces deux options¹. La Société Mathématique de France tient à exprimer sa position sur un sujet aussi essentiel que le recrutement des collègues qui auront la responsabilité de l'enseignement des mathématiques devant les jeunes générations au cours des sept années de collège et lycée.

Si l'introduction d'une composante d'informatique dans le concours nous semble cohérente avec les évolutions à venir de l'enseignement, nous sommes très dubitatifs sur la manière dont cela se fait, et sur ce qui est attendu par le Ministère. Il nous semble illusoire de chercher à pallier le manque de candidats au CAPES de mathématiques en puisant dans le vivier des étudiants issus des licences d'informatique et en attirant des candidats qui désirent, après quelques années de vie professionnelle dans le secteur de l'informatique, se reconvertir et devenir professeur de mathématiques : en effet, les débouchés des licences d'informatique sont nombreux et attractifs. Il est d'autre part affirmé que les candidats recrutés sur l'option informatique seront avant tout « professeurs de mathématiques » même si ponctuellement dans les établissements il sera possible « d'utiliser » leurs compétences pour assurer également des séances d'informatique : ce message est ambigu et inquiétant.

À noter dans ce décret un point positif, que la communauté mathématique appelait de ses vœux depuis longtemps : pour la première épreuve écrite de l'option « mathématique » un programme existe ! Il est malheureusement incompréhensible que des sujets aussi importants que par exemple la géométrie ou la statistique soient si peu présents.

Le programme de cette première épreuve pour l'option « informatique » semble correspondre au minimum de ce que l'on peut exiger des élèves en fin de terminale S. Il serait souhaitable qu'un niveau minimum en informatique pour les candidats de l'option « mathématiques » soit aussi identifié et exigé, puisque les candidats reçus seront amenés à enseigner aussi en informatique.

Le « programme » de la deuxième épreuve écrite d'admissibilité n'en est pas un ! Il est tout à fait semblable au « programme » du CAPES de mathématiques 2016 (et années précédentes) et on en connaît déjà une des conséquences : les étudiants de master MEEF en déduisent qu'il leur suffit de maîtriser les mathématiques de terminale S pour être admissibles. Le niveau des épreuves écrites des derniers concours ne leur donne d'ailleurs pas tort. Ils négligent donc les UE de mathématiques de leur master alors qu'ils ont réellement besoin de consolider leurs connaissances de licence en vue de leur futur métier et des évolutions qu'ils rencontreront pendant quarante années d'activité. Le faible niveau des épreuves du concours est un mauvais signal envoyé aux candidats qui ne voient pas la nécessité de consolider leurs connaissances en mathématiques. Ce n'est hélas pas cette nouvelle mouture des programmes qui en améliorera la qualité.

Il est très inquiétant enfin de voir qu'à l'oral, les candidats de l'option « informatique » ne seront pas évalués sur leur capacité à traiter un sujet mathématique avec le recul nécessaire, comme le seront les candidats de l'option « mathématiques » au travers de la première épreuve orale. L'évaluation du niveau en mathématiques de ces candidats ne sera faite qu'au travers de la deuxième épreuve écrite commune aux deux options ; c'est clairement insuffisant. Il est donc impératif que le programme de la première épreuve d'admission de l'option « informatique » reprenne quelques notions de mathématiques.

1 L'ensemble des textes sur ce sujet peut être consulté en suivant le lien : <http://www.education.gouv.fr/cid48722/session-2017-creation-une-option-informatique-capes-externe-mathematiques.html>